



Directives

du stage UIGP 3MA

A l'intention des étudiants

Volée 2018-2019





Table des matières

1. Objectifs du stage	3
1.1 Objectifs généraux	3
1.2 Objectifs spécifiques basés sur les compétences CanMEDS	3
1.3 Objectifs personnalisés	5
2. Organisation du stage	5
2.1 Profil du CEC	5
2.2 Recherche du CEC	5
2.3 Inscription sur la plateforme en ligne	6
2.4 Contrat de l'étudiant	6
2.5 Rencontre préparatoire	6
2.6 Conditions de travail	7
2.7 Indemnité du stage de l'étudiant	8
2.8 Assurances de l'étudiant	8
3. Déroulement du stage	8
4. Présentation orale et discussion de cas	8
5. Validation du stage	9
6. Contact	10
7. Annexe	11

1. Objectifs du stage

1.1 Objectifs généraux

Comprendre la prise en charge globale ambulatoire du patient comprenant :

- Multimorbidité
- Gestion des priorités, des urgences selon le contexte psychosocial, soins centrés sur la personne
- Approche communautaire, coordination avec les autres acteurs de santé
- Observer les bases de gestion d'un cabinet médical :
 - facturation
 - agenda
 - correspondance
 - gestion du temps
- Acquérir une autonomie dans des situations simples
- Pratiquer des gestes techniques courants

1.2 Objectifs spécifiques basés sur les compétences CanMEDS

(<http://www.royalcollege.ca/rcsite/documents/canmeds/canmeds-full-framework-f.pdf>)

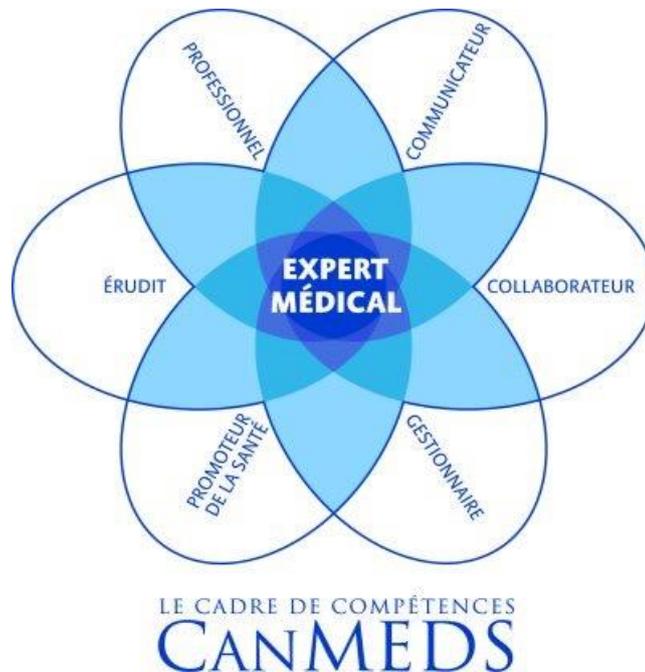
Comprendre que le médecin est un :

1. **Communicateur.** Par la création d'une relation professionnelle centrée sur les besoins du patient, de sa famille et de ses proches aidants et d'une écoute active, il est capable d'identifier et analyser les symptômes présentés. Il explore la perspective du patient qui inclut ses craintes et perceptions au sujet de la maladie, les répercussions sur sa vie et ses attentes quant à la qualité des soins prodigués par les professionnels de la santé.
2. **Collaborateur.** Ceci requiert des liens qui s'appuient sur la confiance, le respect et une prise de décision partagée mettant à contribution une diversité de personnes possédant des habiletés complémentaires et œuvrant dans l'ensemble des milieux du continuum des soins. Ceci ne peut se réaliser sans le partage des connaissances, des perspectives et des responsabilités, et la volonté d'apprendre ensemble. Au préalable, la collaboration nécessite une compréhension du rôle de chacun, la poursuite des mêmes buts et la gestion des divergences.
3. **Leader.** Sur le plan systémique, le médecin contribue à l'évolution et à la prestation de soins de santé constamment améliorés et incite d'autres intervenants à travailler vers cet objectif commun. Le médecin maintient un équilibre entre sa vie personnelle et sa responsabilité clinique, administrative, de recherche et d'enseignement. Il agit à la fois comme clinicien, comme professionnel au sein d'équipes et comme leader au sein du système de santé à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale.
4. **Promoteur de santé.** Le médecin reconnaît sa responsabilité sociale. Il doit participer aux efforts d'amélioration de la santé et du bien-être des patients, des collectivités et des populations qu'il sert. Il possède un savoir médical et des habiletés qui lui

procurent une perspective spécifique et unique. L'amélioration de la santé englobe aussi l'équité en santé afin de permettre aux individus et populations d'atteindre leur plein potentiel sur le plan de la santé sans être pénalisés notamment par leur race, leur appartenance ethnique, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge, leur classe sociale, leur statut économique ou leur niveau de scolarisation.

5. **Erudit.** Le médecin vise l'excellence en misant sur une évaluation continue des processus et des résultats de son travail quotidien, en partageant et en comparant ses travaux avec d'autres et en sollicitant activement un feed-back dans un souci de qualité et de sécurité des patients. À l'aide de multiples moyens d'apprentissage, il s'efforce de répondre aux besoins du patient de sa famille et de ses proches aidants, ainsi que de la société.
6. **Professionnel.** Ce rôle reflète les attentes de la société envers la profession, y compris la compétence clinique, l'engagement envers le maintien de la compétence, la promotion de l'intérêt public, le respect des normes éthiques et des valeurs telles l'intégrité, l'honnêteté, l'altruisme, l'humilité, le respect de la diversité et la transparence relativement aux éventuels conflits d'intérêts.

Toutes ces compétences se regroupent sous celle d'**expert médical** qui dispense des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur les besoins du patient. Il s'appuie sur un ensemble évolutif de connaissances, ainsi que sur ses habiletés cliniques et ses valeurs professionnelles. Il recueille et interprète des informations, prend des décisions cliniques et effectue des interventions diagnostiques et thérapeutiques. Il pose ces gestes dans les limites de son champ de pratique et de son expertise.



1.3 Objectifs personnalisés

Objectifs définis en début stage avec le CEC sur la base du contrat pédagogique. (disponible sur la plateforme Chamilo de la volée concernée dans la rubrique « Documents »)

2. Organisation du stage

Toutes les informations seront transmises uniquement sur la plateforme Chamilo de la volée concernée. Pour cela, il faut que chaque étudiant s'y inscrive dès le lendemain de la séance d'information de l'UIGP qui a lieu fin octobre de la 1^{ère} année Master.

L'étudiant doit prendre contact personnellement avec un CEC pour s'inscrire à son stage.

2.1 Profil du CEC

Avoir un titre de spécialiste en **médecine interne générale** ou en **pédiatrie**.

Avoir une activité principale à plein temps **en cabinet médical** dont **60% de médecine interne générale et/ou pédiatrie (MIGP)** (plus d'informations cf. point 2.6) synonyme de médecine de premier recours ou de médecine de famille.

Un CEC à temps partiel doit fonctionner en binôme avec un autre CEC pour assurer le stage à plein temps.

Pratiquer en cabinet médical et non en institution (HUG, policlinique, cliniques privées).

Etre installé depuis 3 ans en cabinet médical ou avoir une activité de 3 ans comme chef de clinique ambulatoire au moment de son installation.

Etre accrédité par l'UIGP et participer à une formation pédagogique de base obligatoire (une demi-journée) avant l'accueil du 1^{er} étudiant, puis suivre une formation continue (une demi-journée par an).

Avoir lu et accepté le **cahier du CEC et la charte du CEC**.

Accepter d'être évalué par l'étudiant à la fin du stage.

Accueillir maximum deux étudiants à plein temps par volée (ou quatre en binôme).

2.2 Recherche du CEC

A partir du 1^{er} novembre de la 1^{ère} année Master, l'étudiant peut consulter la liste des CEC disponibles sur la plateforme en ligne <https://medweb5.unige.ch/stagempr/> afin de prendre contact avec un/des CEC de son choix.

Il est **très fortement recommandé de rencontrer personnellement le CEC** pour s'assurer que les conditions du stage correspondent aux attentes (personnalité du CEC, types de consultation/de patientèle, possibilité d'autonomie).

L'étudiant peut également chercher en dehors de la liste de l'UIGP, un médecin de son choix qui possède les critères susmentionnés et convenir avec lui d'un stage. La demande doit être

soumise à l'UIGP via un formulaire de pré-inscription, puis l'inscription avec le nouveau CEC en ligne sur la plateforme pourra se faire.

Il est à noter que le CEC choisi par l'étudiant pour superviser le stage doit être accrédité et s'engage à suivre une formation pédagogique de base avant le début du stage comme tous les autres CEC.

L'étudiant n'est pas autorisé de choisir un CEC avec un lien de parenté pour effectuer son stage MPR.

Si le CEC choisi pratique à temps partiel l'étudiant doit trouver un 2^{ème} CEC pour assurer le stage à plein temps et en informer les 2 CEC qui doivent se coordonner pour l'organisation pratique du stage et son évaluation.

2.3 Inscription sur la plateforme en ligne

Une fois que l'étudiant a reçu l'accord de principe du CEC, il doit s'inscrire **jusqu'au 31 mars** de la 1^{ère} année Master sur la plateforme en ligne (<https://medweb5.unige.ch/stagempr/>) afin d'enregistrer son stage.

Un courriel lui confirmera automatiquement son inscription ainsi qu'à son CEC et au secrétariat de l'UIGP. Ce courriel fait office de contrat entre l'étudiant et le CEC auprès de l'UIGP (Genève) et du secrétariat des étudiants.

Après l'inscription sur la plateforme en ligne et après confirmation par courriel, l'inscription au stage est définitive.

Il est important de noter que la gestion de ce stage est entièrement prise en charge par l'UIGP et non par le secrétariat des étudiants (comme c'est le cas pour les autres stages).

2.4 Contrat de l'étudiant

Comme tout stage effectué durant la dernière année d'étude, un contrat d'engagement doit être signé avant que l'étudiant ne débute son stage.

La demande d'engagement ainsi que les documents s'y référant doivent être retournés par l'étudiant au secrétariat de l'UIGP au minimum **3 mois avant le début du stage** UIGP 3MA. Les documents d'engagement sont disponibles sur la plateforme Chamilo de la volée concernée.

2.5 Rencontre préparatoire

Il est nécessaire que l'étudiant rencontre son CEC au moment de la postulation afin d'ajuster ses demandes à l'offre du CEC.

Quelques jours/semaines avant le stage il est indispensable de définir les horaires de travail et les jours de congé (jours fériés ou vacances autorisées) et il est souhaitable d'établir le contrat pédagogique (sur la plateforme Chamilo de la volée concernée dans la rubrique « Documents »).



2.6 Conditions de travail

Horaires :

Le stage à 100% débute le 1^{er} jour du mois et se termine le dernier jour du mois. L'étudiant est soumis aux conditions de travail du cabinet dans lequel il effectue son stage.

Six demi-journées/semaine au minimum de l'activité en stage doit être consacrée à la médecine interne générale et/ou pédiatrie (consultation en cabinet et visite à domicile/EMS).

Le cas échéant, le reste du temps peut être consacré à d'autres activités du cabinet (autres spécialités du CEC, laboratoire, radiologie, soins paramédicaux, formation continue, médecine scolaire, physiothérapie, soins à domicile, participation à des consultations médicales d'autres spécialités) ou à des activités structurées obligatoires organisées par la Faculté (ex : enseignement interprofessionnel en janvier).

Une demi-journée par semaine peut être consacrée à la recherche de littérature, préparation de la présentation que l'étudiant fera lors de la supervision de stages qui aura lieu le dernier vendredi du mois de stage en accord avec le CEC.

Vacances :

Durant le stage, le contrat de travail universitaire donne droit à deux jours de congé en dehors des jours fériés officiels.

Le CEC ne doit pas prendre de vacances lors du mois de stage.

Absence en cours de stage :

Toute absence non prévue de plus d'un jour doit être annoncée, motif à l'appui, au secrétariat de l'UIGP.

En cas d'absence de plus de trois jours pour cause de maladie ou accident, l'étudiant a l'obligation d'adresser un certificat médical au secrétariat de l'UIGP.

Le/la responsable de la 3^{ème} année de Master doit également être avertie de toute absence de plus de trois jours. La non observation de cette règle peut entraîner la non validation du stage.

En cas d'absence prolongée l'étudiant devra refaire tout ou une partie de son stage ultérieurement en accord avec le secrétariat des étudiants et le/la conseiller/ère aux études.

Changement / Annulation de stage :

Tout changement/annulation doit être fait en accord d'abord avec l'UIGP et ensuite avec le secrétariat des étudiants.

Problèmes en cours de stage :

Tout problème avant, pendant et après le stage doit être signalé dans les meilleurs délais au secrétariat de l'UIGP afin qu'une solution permettant la poursuite et/ou la validation du stage soit mise en œuvre le plus rapidement possible.

2.7 Indemnité du stage de l'étudiant

Pour le stage UIGP 3MA, l'employeur est la Faculté de médecine par l'intermédiaire de l'UIGP. Une indemnité de 1'000 frs est versée à l'étudiant pour le mois de stage. Cette indemnité est versée sur la base des documents déposés sur la plateforme Chamilo de la volée concernée. (cf. point 4). Ce dépôt permettra aussi de rémunérer le CEC. En cas de binôme, c'est le CEC référent qui se charge de rémunérer le deuxième CEC.

Il n'est pas prévu de logement, ni d'indemnité de logement.

Rappel : les documents d'engagement pour bénéficier de cette indemnité doivent être remplis par l'étudiant et retournés au plus tard 3 mois avant le début du stage au secrétariat de l'UIGP. (cf. point 2.4)

2.8 Assurances de l'étudiant

Couverture maladie et accident par la caisse maladie de l'étudiant mais assurance responsabilité civile couverte par celle du CEC.

3. Déroulement du stage

Pendant le mois, l'étudiant prend part aux consultations du CEC en cabinet médical, lors des visites en EMS et à domicile le cas échéant. Il est proposé de suivre les phases ci-dessous :

Phase 1 : Début de la première semaine du stage

Observation et explicitation : L'étudiant observe le CEC. Après la consultation, le médecin et le stagiaire discutent de la consultation et des décisions prises.

Phase 2 : Milieu de la première semaine du stage

L'étudiant prend l'anamnèse et effectue un status sous supervision directe du CEC.

Phase 3 : Début de la 2ème semaine de stage

L'étudiant effectue seul l'anamnèse et le status. Le CEC supervise indirectement en présence du patient. Par la suite, l'étudiant fait la synthèse et établit la liste des problèmes.

Optionnel : Dès le milieu du stage

L'étudiant effectue seul l'anamnèse, le status et la synthèse. Il rapporte ses observations et impressions puis formule des propositions de prise en charge au CEC. Ce dernier voit finalement le patient et donne un feedback au stagiaire.

NB : pour un stage chez un CEC pédiatre, la progression peut être plus lente : chaque phase peut durer jusqu'à une semaine en raison de la complexité de la relation avec l'enfant et la relation triangulaire.

4. Présentation orale et discussion de cas

Une fois par mois, tous les étudiants actuellement en stage (à Genève ou ailleurs en Suisse) **ont l'obligation** de participer à une séance de présentations de cas à Genève organisée et



supervisée par l'UIGP. Les étudiants reçoivent les informations concernant la date et l'horaire de la séance au début de leur mois de stage en cabinet. Les objectifs et la grille d'évaluation de la présentation leur sont adressés également. **Les étudiants sont responsables de lire leur messagerie unige qui est le seul moyen de communication de l'UIGP.**

Les étudiants doivent préparer une présentation orale interactive (support PowerPoint ou Keynote) de 20 minutes (10 min de présentation - maximum 10 diapos - et 10 minutes de discussion).

Cette présentation permet de rendre compte d'une situation clinique vécue et analysée pendant le stage en médecine de premier recours (MPR). La situation concerne un patient avec lequel l'étudiant a eu **de préférence au moins deux contacts** pendant le stage. La présentation orale doit correspondre aux objectifs d'apprentissage. (Objectifs d'apprentissage disponible sur Chamilo sous la rubrique « document »)

La présentation sera jugée « suffisante » ou « insuffisante » selon la grille d'évaluation (cf. annexe).

En cas d'insuffisance, la présentation améliorée devra être présentée ultérieurement.

A la fin de la séance, la filière de formation post-graduée en médecine interne générale et en pédiatrie est présentée aux étudiants.

La présence à cette séance et le dépôt ultérieur du document PDF de la présentation sur Chamilo sont obligatoires pour la validation du stage (cf. point 5).

Toute absence à cette séance telle que maladie ou accident doit être annoncée immédiatement à l'UIGP. Un justificatif devra parvenir au secrétariat de l'UIGP dans les trois jours. Les dérogations pour déplacer la date de la participation à cette supervision sont exceptionnelles.

5. Validation du stage

Le stage est validé sur la base des deux critères suivants :

- 1) Avoir effectué la présentation du cas clinique (cf. point 4) et l'avoir postée sur la plateforme Chamilo. En cas de présentation jugée insuffisante, une séance de rattrapage sera organisée.
- 2) Avoir posté sur Chamilo la feuille d'évaluation du stage signée et datée par le CEC référent.

Les deux documents (présentation du cas et évaluation de stage) doivent être déposés en un seul document PDF sur la plateforme Chamilo de la volée concernée sous la rubrique « Travaux ». L'original de l'évaluation de stage doit être remis au secrétariat des étudiants comme pour tous les autres stages de l'année à option.



6. Contact

Secrétariat :

Mme Adriana Costantino
Assistante administrative pour l'enseignement
Téléphone : 022 379 57 14
E-mail : Adriana.Costantino@unige.ch
Bureau A03.3016.a, 3^{ème} étage du bâtiment A du CMU

Responsables du stage :

Dr Cédric Gillabert
Téléphone du cabinet : 022 709 02 95
E-mail : Cedric.Gillabert@unige.ch

Dre Martine Bideau
Téléphone du cabinet : 022 709 00 41
E-Mail : Martine.Bideau@unige.ch

Dre Arabelle Rieder
Téléphone du cabinet : 022 715 08 50
E-mail : Arabelle.RiederNakhle@unige.ch

7. Annexe

 UNIVERSITÉ DE GENÈVE FACULTÉ DE MÉDECINE		INTERNISTES GÉNÉRALISTES & PÉDIATRES MÉDECINE DE PREMIER RECOURS		
Grille de supervision pour les présentations orales 3MA				
Nom de l'étudiant	Prénom de l'étudiant	Mois du stage		
RUBRIQUE	<i>Oui</i>	<i>Partiel</i>	<i>Non</i>	
Connaissances et raisonnement de l'étudiant				
- Définit le champ bio-médico-social de son exposé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Identifie les éléments pertinents permettant d'appréhender la problématique spécifique longitudinale de la médecine de premier recours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Explique les raisons du choix de la prise en charge (quelles contraintes pratiques présentées, quelles solutions trouvées)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Intègre avec justesse l'intrication des aspects bio-médicaux et les aspects propres au patient et à son environnement personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Intégration des compétences CANMeds				
- Illustre quelle(s) compétence(s), et comment elles se manifestent dans la prise en charge du cas présenté (avec un accent particulier sur l'interprofessionalisme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présentation orale de l'étudiant				
- 10 diapos maximum, 5-6 lignes de texte par dia Clair, interactif, professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Bonne gestion du temps (maximum 20 minutes pour présentation et discussion)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Cite ses sources scientifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Evaluation globale		<i>Présentation suffisante</i>	<i>Présentation insuffisante</i>	
La présentation montre que l'étudiant a atteint les objectifs de la séance <i>A partir de 3 "non", l'étudiant devra refaire sa présentation lors d'une session ultérieure</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nom et signature de l'évaluateur				
Date				

Directives approuvées par le Comité Master